

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1785

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Accompagnement à l'engagement citoyen et à l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire - Attribution de subventions au profit de l'association Anciela - Conventions 2022

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur: Monsieur Jérémy Camus

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

<u>Présents</u>: M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

<u>Absents excusés</u>: Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1785

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Accompagnement à l'engagement citoyen et à l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire - Attribution de subventions au profit de l'association Anciela - Conventions 2022

Service: Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les envies d'agir citoyennes, en faveur de la transition écologique et solidaire, sont de plus en plus nombreuses, mais elles se confrontent à plusieurs obstacles : difficulté à passer à l'action, concentration des ressources et lieux d'engagement sur certains territoires, etc.

Dans le cadre de son projet associatif, l'association Ancelia propose des actions qui permettent de dépasser ses obstacles et de favoriser l'engagement citoyen et l'évolution des modes de vie en faveur de la transition environnementale et solidaire.

Ce programme d'actions, objet de la présente délibération, s'inscrit en cohérence avec la politique de relance et de transition écologique ambitieuse portée par la Métropole de Lyon.

II - Programme d'actions et objectifs pour 2022

1° - Les ambassadeurs du changement

En 2019, l'association Anciela a initié avec le soutien de la Métropole, l'action ambassadeurs du changement, afin de provoquer des prises de conscience et favoriser les engagements citoyens en lien avec la transition écologique et solidaire. L'objectif de cette action est d'outiller les citoyens volontaires, afin de leur permettre de devenir eux-mêmes ambassadeurs, c'est-à-dire d'encourager les évolutions de modes de vie, et de mener des actions dans leurs immeubles, quartier, lieu de travail et famille, sur des thématiques en lien avec la transition écologique et solidaire :

- le climat,
- la nature et la biodiversité,
- la limitation et la prévention des sources de pollutions,
- la réduction des déchets, l'agriculture et économies alternatives, etc.

Depuis 2019, l'association a mobilisé 455 ambassadeurs.

En 2021, l'association Anciela a accueilli 92 nouveaux ambassadeurs avec, pour chacun, des rendezvous personnalisés d'une heure, et a animé 21 formations et rencontres mensuelles. Pour renforcer la dynamique des ambassadeurs, 2 équipes thématiques ont été créées avec des rencontres régulières, 2 défis ont été animés en mai-juin (Refuges de biodiversité, 103 participants, 2 événements) puis en décembre (Stop-pub, 87 participants, 10 000 stop-pub) et 2 nouveaux outils numériques ont été proposés.

En 2022, le développement de la démarche ambassadeurs du changement, s'amplifie dans une double logique. D'une part, il s'agit de mobiliser davantage d'ambassadeurs aux profils variés, dans une logique de massification des engagements citoyens pour la transition écologique et solidaire. D'autre part, il s'agit d'expérimenter de nouvelles méthodes pour renforcer le passage à l'action des ambassadeurs, pour que chaque ambassadeur puisse contribuer au maximum de ses envies et moyens.

Il est proposé de reconduire le montant de la subvention allouée à l'association Anciela en 2021, soit 45 000 € au titre du PCAET, dont l'objet est, notamment, de mobiliser et de rassembler tous les acteurs volontaires agissant sur notre territoire pour une transformation profonde des modes de vie et des modes d'action, de consommation, de production et de distribution afin de réduire les émissions de carbone, la pollution de l'air et lutter contre le changement climatique.

2° - L'accompagnement des collectifs de transition

En 2022, l'association Anciela renforce la territorialisation de son action sur l'ensemble de la Métropole. Il s'agit, ainsi, d'augmenter le nombre de personnes accompagnées et de limiter la concentration des actions de transition sur certaines communes. Cela se concrétise par une action visant à susciter et à accompagner des collectifs de transition situés au sein de plusieurs communes. Cette dernière est complémentaire de la démarche ambassadeurs du changement, fondée sur une approche plus individuelle et personnelle.

En effet, l'émergence de collectifs citoyens de transition sur certains territoires est un facteur d'accélération de leur transition écologique et solidaire. L'écoclicot à Saint-Genis-Laval ou la coopérative citoyenne du Val-de-Saône permettent, en rassemblant des citoyens désireux d'agir ensemble et jusqu'alors dispersés, l'émergence d'alternatives sur la ville (composteur, boîte à partage, etc.) et l'évolution des modes de vie (familles à alimentation positive, balades à vélo, etc.). Ils participent, ainsi, à l'inscription des enjeux et au déploiement des politiques publiques écologiques sur leur territoire. On constate, par ailleurs, que ces collectifs constituent des espaces de formation et de développement du pouvoir d'agir. Ils sont le terreau d'engagements à venir : le lancement d'initiatives entrepreneuriales, l'implication dans la vie politique locale, etc. Il s'agit donc de favoriser l'émergence et le développement de ces collectifs pour accélérer la transition écologique et solidaire sur l'ensemble de la Métropole.

Pour ce faire, 3 objectifs généraux sont poursuivis par l'association Anciela :

- susciter l'émergence de collectifs citoyens de transition sur les communes de la Métropole, en partant d'habitantes et d'habitantes noyaux,
- accompagner la constitution, le développement et la consolidation de ces collectifs pour qu'ils constituent des lieux d'engagement et d'initiative pour les habitants d'un territoire.
- valoriser ces collectifs de transition et les actions menées pour donner à d'autres personnes l'envie de se lancer.

Il est proposé de soutenir cette expérimentation en allouant une subvention à l'association Anciela en 2022 d'un montant de 15 000 € au titre de la dynamique de résilience territoriale dont l'objet est, notamment, d'accompagner les initiatives pour amplifier la dynamique de résilience territoriale, tisser des liens de solidarité et créer des passerelles.

3° - Festival Agir à Lyon

L'association Anciela propose une 3ème édition du festival Agir à Lyon en octobre à la Maison des Rancy dans le 3ème arrondissement de Lyon. La programmation du festival comprend :

- des temps de rencontre avec une quarantaine d'associations du territoire,
- des conférences,
- des démonstrations autour des modes de vie écologiques,
- des balades à la découverte d'initiatives des quartiers.
- mais aussi de la restauration écologique, ainsi qu'un espace enfants.

Mille participants sont attendus.

Les objectifs du festival sont de :

- renforcer l'engagement bénévole dans les associations du territoire,
- faciliter la compréhension des enjeux écologiques et solidaires et donner envie d'agir,
- permettre une évolution des modes de vie,
- encourager les participants à mener leurs propres initiatives et être acteurs de la transition.

Le nombre de participants lors de la précédente édition a été estimé à 800. Une centaine d'intervenants engagés pour la transition écologique se sont succédés à travers les différents formats proposés : des conférences, des rencontres entre représentants d'associations et des participants pour échanger sur le bénévolat.

Pour l'édition 2022, une attention particulière est portée à la mobilisation de participants aux profils différents, d'une part, et aux origines géographiques variées, d'autre part. La programmation est également plus étoffée avec, par exemple, un parcours de démonstration des modes de vie écologiques plus complet et plus structuré :

Il est proposé de reconduire le montant de la subvention allouée à l'association Anciela en 2021, soit 3 500 € au titre de la politique vie associative dont l'objet est de contribuer à la diffusion d'une culture de l'engagement, de l'esprit citoyen dans la société et d'encourager, notamment, la promotion du bénévolat.

III - Plan de financement prévisionnel

Les budgets prévisionnels et le descriptif de chaque action sont détaillés dans les conventions jointes au présent dossier.

Intitulé de l'action	Budget prévisionnel 2022 (en €)	Subvention Métropole (en €)	Autres financements (en €)	
				Dont financements publics (en €)
ambassadeurs du changement	62 945	45 000	10 174	7 771 (DREAL)
collectifs de transition	24 624	15 000	9 624	0
festival Agir à Lyon	23 006	3 500	19 506	0

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution de subventions de fonctionnement au profit de l'association Anciela pour l'année 2022 de :
- 45 000 € pour les ambassadeurs du changement,
- 15 000 € pour l'accompagnement des collectifs de transition,
- 3 500 € pour le festival Agir à Lyon ;
- b) les conventions définissant, notamment, les conditions et les modalités de versement des subventions à passer entre l'association Anciela et la Métropole.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- 3° Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2022 et réparties comme suit :
- 45 000 € chapitre 65 opération n° 0P26O2293,
 15 000 € chapitre 65 opération n° 0P26O5819,
 3 500 € chapitre 65 opération n° 0P39O5781.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-291463-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022